

**COMPTE RENDU DE REUNION
SÉANCE DE LA CLE
DU MERCREDI 27 JANVIER 2016
À PIERREFEU-DU-VAR À 14H00**

Date de la convocation : Le 13 janvier 2016

Nombre de représentants de la commission : 38

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 1

L'an deux mille seize le vingt-sept janvier, à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie, à Pierrefeu-du-var, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Monsieur Patrick MARTINELLI – Commune de Pierrefeu-du-var

Madame Anna MORISSET – Conseil Régional PACA

Monsieur Gérard PUVEREL – CCVG

Monsieur Gérard PUVEREL - Commune de La Farlède

Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières

Madame Catherine DURAND, Monsieur François BOURRAT – Commune de La Crau

Monsieur Jacques TENAILLON – Commune de Cuers

Madame Isabelle MONFORT, Monsieur Cédric LHENAFF – Commune d'Hyères

Monsieur Paul PELLEGRINO – Commune de Puget Ville

Monsieur Joseph FABRIS – Commune de Signes

Monsieur Philippe LAURERI – Commune de Solliès-Pont

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Monsieur Bernard SIMONDI – Chambre d'agriculture du Var

Monsieur Joanin MAILHAN – Chambre du Commerce et d'Industrie du Var

Madame Colette RICHARD – CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »

Monsieur Franck CHAUVET – Fédération Hydraulique du Var

Monsieur Louis FONTICELLI – Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Madame Josette FAYS – VIE de l'eau

Monsieur Jean-Paul FORET – AVSANE

Chantal DANIEL – UFC Que choisir

Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de la Sauvebonne

Madame Andrée PELLEGRINO – Syndicat agricole et horticole d'Hyères

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :

Madame Chantal REYNAUD – Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur Lionel DUPERRAY - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Madame Cécile MONIERE - Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Monsieur Pierre WAGENHEIM – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

INTERVENANTS :

Monsieur Guirec QUEFFELOU – CA TPM
Monsieur Olivier VIGNOULLES - SCE

POUVOIRS :

Monsieur François De Canson – Commune de La Londe donne pouvoir à Monsieur Patrick Martinelli
Monsieur Pérenon – Commune de Méounes Les Montrieux donne pouvoir à Monsieur Gérard Puverel
Monsieur Anot – Commune de Belgentier donne pouvoir à Monsieur Philippe Laureri
Monsieur Pierre Soubelet – Préfecture du Var donne pouvoir à Madame Chantal Reynaud

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Michel Naal, délégué militaire départemental du Var

SECRETARE DE SEANCE :

A L'UNANIMITE : Monsieur Gérard PUVEREL est désigné en qualité de secrétaire de séance

Membres en exercice	Ont pris part :
38	25 + 4 pouvoirs Soit 29 voix

Les diaporamas présentés en séance sont joints au présent compte rendu.

Monsieur Patrick MARTINELLI, Président de la CLE ouvre la séance. Il demande à l'assemblée la validation du compte rendu de la séance précédente du 5 novembre 2015.

Madame Isabelle MONFORT, Commune d'Hyères précise que le compte rendu doit être rédigé avec l'ambition de retranscrire les débats. Parfois la retranscription des débats porte à confusion. Elle propose que les séances puissent être enregistrées.

Madame Josette FAYS, Association VIE est satisfaite que le nombre de membres en exercice ait été rajouté. Elle demande que les comptes rendus soient transmis plus tôt. Elle regrette que les documents de travail soient transmis en format numérique et non en format papier.

Monsieur Patrick MARTINELLI, Président de la CLE précise que l'impression des documents de travail représente un volume de papier important et n'est pas envisageable pour les 38 membres de la CLE car il représenterait un coût trop important. Egalement, il précise que les comptes rendus sont transmis en même temps que la convocation des membres à la séance suivante comme cela se pratique dans la plupart des instances délibératives mais aussi au regard du fait que le Syndicat ne dispose que de deux agents. Les comptes rendus seront transmis plus tôt dans la mesure du possible. Une solution est envisagée pour optimiser leur diffusion.

POINT 1 : VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU PAPI D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Monsieur Lionel DUPERRAY (DDTM83) : L'action 1.1 participera à une définition de l'aléa inondation sur les 8 communes pour lesquelles un PPRi est prescrit. Sur les 7 communes riveraines du Gapeau, le PPRi a été adopté de façon anticipée en valorisant les études hydrauliques passées et les conséquences des inondations de 2014. Ce PPRi anticipé, en attente de la version définitive, permet d'ores et déjà le porté à connaissances des zones inondables. Le Préfet, en vertu de l'urgence, en application du Code de l'Environnement à, de la sorte, informer les maires sur le risque inondation. Le futur PPRi sera défini en parallèle du lancement du PAPI d'intention. Ce sont deux démarches différentes. L'action 1.1 sera engagée conjointement par l'Etat et le Syndicat.

Monsieur Jean-Paul FORET (AVSANE) : Il apparaît à la lecture des documents que les travaux futurs ne pourront pas permettre une protection pour une période de retour 100 ans. Plutôt 30 ans ?

Monsieur Olivier VIGNOULLE (SCE) : Il est en effet d'ores et déjà probable que les travaux permettant de protéger le territoire pour des crues cent ans, au vu de l'intensité des phénomènes mis en jeu (débits de crue, volumes débordés), seraient irréalisables (contraintes techniques, enjeux environnementaux et volumes financiers prohibitifs). Il sera plus vraisemblable de penser que les propositions d'action permettront d'améliorer les niveaux d'exposition aux risques pour des crues courantes (10 à 30 ans). Il sera intéressant de connaître l'effet des mesures retenues sur des crues rares à exceptionnelles.

Monsieur Jean-Paul FORET (AVSANE) souhaiterait que soit ajoutée une station hydrométrique à Méounes (entre les stations de Signes et La Crau) afin de suivre le fonctionnement du plateau karstique, les débits des résurgences.

Monsieur Louis FONTICELLI (FDPPMA) et Madame Josette FAYS (VIE) soutiennent cette proposition qui mérite d'être entendue.

Monsieur Franck CHAUVET (FH83) indique que, par différence, les mesures de débit aux stations de la Crau et Signes peuvent apporter des informations.

Madame Cécile MONNIERE (AERMC) ajoute que l'étude SCHAPI menée par le BRGM s'appuie sur des mesures des résurgences et apportent un éclairage sur les apports du karst. Des universitaires poursuivent l'analyse.

Monsieur Jean-Paul FORET (AVSANE) regrette que les mesures réalisées par le BRGM soient ponctuelles et ne permettent pas de suivre l'évolution des débits restitués au Gapeau.

Mme Chantal REYNAUD (DDTM) ajoute que l'étude hydraulique future devra tenir compte du risque inondation par ruissellement (cf. instruction ministérielle du 31 décembre 2015). Concernant la réduction de la vulnérabilité, il sera nécessaire de tenir compte du risque inondation dans les stratégies de développement urbain. Il restera toujours des zones inondables. Le délai de 2 ans pour la réalisation du PAPI d'intention est très ambitieux et mobilisera beaucoup d'énergie.

Mme Josette FAYS regrette de ne pas avoir pu faire part de ses remarques sur les documents communiqués. Les fichiers sont volumineux et sont transmis uniquement par voie électronique. Mme FAYS n'a pas été en mesure de modifier/commenter les documents communiqués (panne d'ordinateur). Parmi ces remarques, on peut noter :

- Le nombre de personnes décédées lors l'événement de la crue historique de 1651 à Belgentier = 44 (et pas 84).
- Il est regrettable que les représentants des communes de Belgentier et Méounes n'aient pas été rencontrés.
- Des compléments à apporter sur les remblais existants, les embâcles.
- Intégrer l'entreprise ZATTERA DURBANO sur la commune de Pierrefeu-du-Var dans les enjeux présents.
- Besoin d'entretien sur Carnoules.
- Berges du Réal Martin remaniées lors des crues de 2014.
- Indication du Latay à Signes mais quid du Raby.
- Rôle des canaux d'irrigation sur les crues du Gapeau (participent à l'écrêtement des débits).
- Les bassins de rétention préconisés par la SCP en 2006 n'apparaissent plus dans l'analyse.

Mme Josette FAYS ajoute que, lors d'une conférence à La Londe, il a été précisé que la commune de Méounes détenait le record départemental en terme de pluviométrie. Lors de cette conférence, il avait été souligné le rôle aggravant des îles d'Hyères sur l'évacuation des crues.

Pour toutes ces remarques, Mme Josette FAYS s'abstiendra de valider le dossier de candidature. Elle précise toutefois qu'elle ne souhaite pas bloquer le processus de labellisation.

Monsieur Olivier VIGNOULLE (SCE) souligne que les remarques faites concernent **uniquement** les rapports des missions 1 et 2 qui font l'objet d'une présentation plus tard au cours de la réunion (POINT N°3 à l'ordre du jour). L'analyse concomitante menée pour la pré-identification des ZEC et la rédaction du dossier de candidature PAPI d'intention ne doit pas conduire à des confusions.

Monsieur Michel ARMANDI regrette qu'il n'y ait pas d'indication du coût des études composant le programme du PAPI d'intention.

Monsieur Olivier VIGNOULLE précise qu'il faut se rapporter à la rubrique financière du dossier.

Madame Isabelle MONFORT demande s'il est obligatoire de réaliser toutes les études composant le PAPI.

Madame Châu TON indique que la PAPI est un contrat avec l'Etat et qu'il doit être mené à son terme.

Monsieur Lionel DUPERRAY précise que les actions retenues répondent à la stratégie retenue.

<p>La CLE valide le dossier de labellisation du PAPI d'intention du bassin versant du Gapeau (28 voix pour, 1 voix s'abstient)</p>

Madame Josette FAYS souhaite revenir sur son vote et souhaite voter « pour » plutôt que de s'abstenir à condition que ses modifications soient prises en compte dans les différents documents, cependant **Madame Catherine DURAND** précise qu'il n'est pas possible de revenir sur le vote qui a déjà eu lieu.

POINT 2 : Avis de la CLE sur l'avant projet de Contrat de Baie des îles d'Or

Monsieur Guirec QUEFFELOU présente l'avant-projet de contrat de baie des îles d'or. Il précise que le Comité de baie a validé l'avant-projet sous réserve de la prise en compte des remarques formulées par les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Monsieur Louis FONTICELLI et Monsieur Franck CHAUVET soulignent la bonne articulation entre les démarches.

Madame Isabelle MONFORT souligne l'importance d'associer le comité scientifique du Parc National de Port Cros dans les démarches.

La CLE valide l'avant projet de Contrat de Baie des îles d'Or (29 voix pour, à l'unanimité)

POINT 3 : Présentation de l'étude « définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et détermination des zones naturelles d'expansion de crue (ZEC) du bassin versant du Gapeau » à mi-parcours (missions 1 et 2)

A l'issue de la présentation, **Madame Josette FAYS** estime qu'il n'y a pas de terrains inondés pour une crue d'occurrence inférieure à 10 ans.

Madame Chantal REYNAUD s'interroge sur l'effet cumulatif des ZEC.

Monsieur Franck CHAUVET précise que les ZEC mobilisent déjà des volumes transités. Il s'interroge sur l'importance de la réduction des volumes sur les ZEC après aménagement.

Monsieur Olivier VIGNOULLE précise que seule l'action 1.1 pourra se prononcer sur les fréquences de débordement. Il souligne que l'étude a pour vocation de pré-identifier les secteurs favorables à un ralentissement dynamique des crues. L'action 1.1 devra se prononcer sur le rôle joué par les ZEC sur les crues. Les analyses coût-bénéfices participeront à justifier si il est opportun d'en aménager certaines. Aucune mesure contraignante pour les habitations situées au sein ou proche des ZEC recensées n'est aujourd'hui définie.

Madame Mélanie KLOBB précise que si les ZEC ne suffisent pas, il faudrait prévoir d'autres solutions.

Monsieur Franck CHAUVET précise qu'il faut penser également à la prévention mais aussi à l'expropriation. Dire que l'on va arrêter un débit centennal est utopique.

Madame Josette FAYS précise que la population demande une protection efficace.

Monsieur Cédric L'HENAFF demande ce qu'il en est des 47 ZEC identifiées mais inaccessibles.

Monsieur Olivier VIGNOULLE précise que certaines pourront être précisées par l'étude hydraulique, elles seront à minima à préserver.

Madame Josette FAYS demande si un croisement sera fait entre les zones rouges et bleues du PPRI et la présente étude. Elle demande si la cartographie des ZEC sera présentée prochainement.

Monsieur Olivier VIGNOULLE précise qu'il n'y a pas de croisement entre les deux cartographies. L'étude sera finalisée prochainement (dans le courant du premier trimestre 2016) et les résultats seront présentés lors d'une prochaine CLE.

Madame Châu TON présente le calendrier prévisionnel 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00

Fait à Pierrefeu-du-var, le

Le Président,

Patrick MARTINELLI

